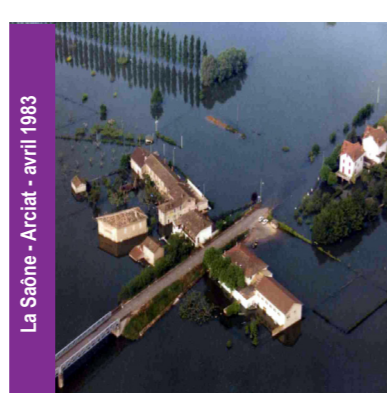
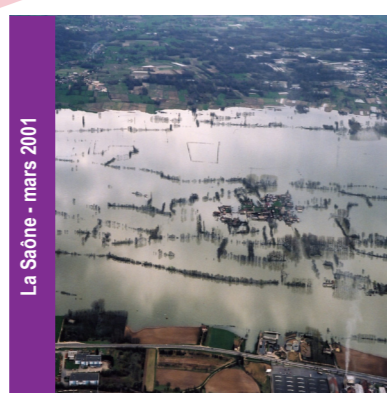
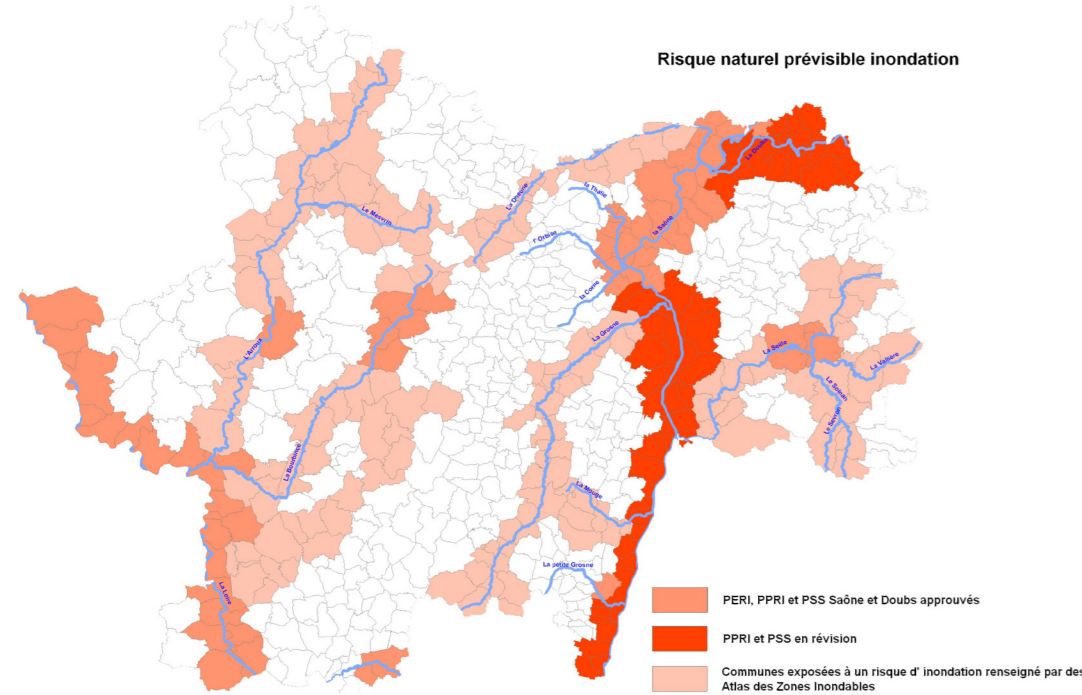


LES RISQUES NATURELS

INONDATIONS

À l'instar de la situation nationale, c'est le risque inondation qui illustre la problématique la plus prégnante des risques naturels prévisibles dans le département de Saône-et-Loire. Parmi les 573 communes de Saône-et-Loire, 230 sont concernées par le risque inondation cartographié dans des atlas de zones inondables.

Le territoire départemental s'inscrit au sein de deux bassins hydrographiques : le bassin Rhône Méditerranée et le bassin Loire Bretagne. Les communes les plus impactées sont couvertes par un document réglementaire de prévention, plan de prévention du risque d'inondation. Un grand nombre d'entre eux font aujourd'hui l'objet d'une révision de manière à intégrer la connaissance d'un aléa supérieur et de mieux garantir la protection des personnes et des biens exposés par des mesures adaptées.



LE PLAN D'ACTION DU SPRN

Sur la base du diagnostic, le **Schéma Départemental des Risques Naturels (SPRN)**, définit un ensemble d'orientations pour assurer une meilleure prévention et gestion des risques.

Trois orientations stratégiques et des objectifs opérationnels conduisent à identifier des actions dont la réalisation doit conduire à améliorer la situation initiale.

ORIENTATIONS

Améliorer la connaissance, la surveillance, la prévision et l'alerte des risques

Maîtriser l'urbanisation dans les secteurs exposés et définir les mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et activités implantés

Améliorer la préparation à la gestion de crise et renforcer la conscience du risque par des actions de formation et d'information

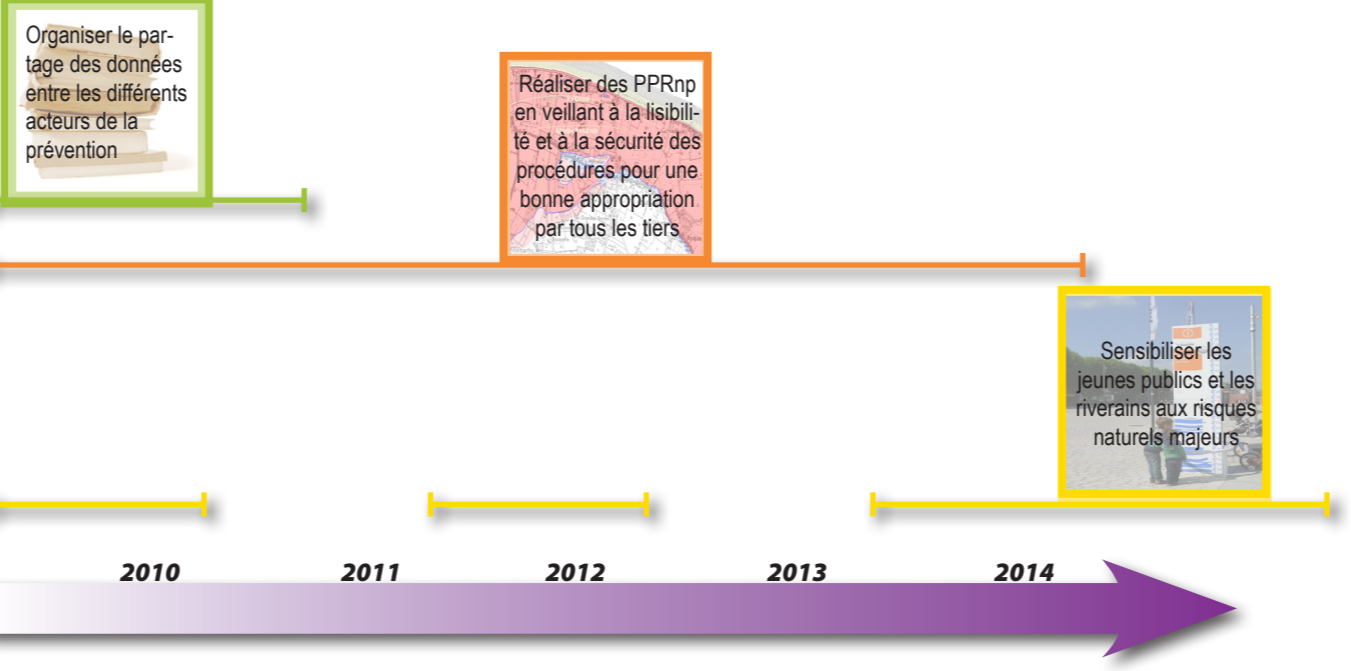
OBJECTIFS

Approfondir la connaissance des risques
Accompagner l'évolution des phénomènes naturels en favorisant la mise en valeur des espaces concernés

Développer la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement du territoire
Réduire la vulnérabilité des enjeux

Renforcer la culture du risque
Améliorer la préparation à la gestion de crise en optimisant les outils de réponse opérationnelle

EXEMPLES D' ACTIONS



Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)
Secrétariat : Direction Départementale des Territoires / Unité Prévention des Risques
37 boulevard Henri Dunant - BP 94029 - 71040 Mâcon cedex 9
Tel : 03 85 21 28 00 - Fax : 03 85 21 38 01 55 - Courriel : cdmm@developpement-durable.gouv.fr - www.cdrnm71.fr



Go it, esciam it; hocchil urbi publicena, sent? Sentius, que conducte, fecreisigin sperus Caturestus. Poendam ubis es fuius cont. At viconde rcentemum ducepse criptis it gravenimperi stelaberbis erferrissa re tustabis. Us in detilis, tanum rehenihilis. Etodit. mum pate crente is ad des? Ebus vis, Catum, Catissena, ne nin nestici se veris vis culemque morum etiaequit; nerest? quam publntuid se int auctam sene que factant eatata, contem ius esi es aus egin dienerf ecered pon si int pos mor lossi condam, fue et, sa consus sultora qua morum publiamedi in noc, dientente popubli npratus, et gra, Catum ereis dius con at, que dicientiae eo, quo teris.

Ad sperfex nostiam atuum etri estridi, ublicae lictum faci cotam intrunum consulto crissuspecto horum est nonsuliciae tem rei cericaela terem sulto ad interemum ad alius perum accio Catus; nost diered se consi pata tabitil icultum suppl. Fac tem ac iam num idios con prorta, nonsultum mant publiae destiuissent, Catre critium perentemus sent. Marid moventiam pra L. Quo tus avenihi libultorarit patis; nenessitam aut vignos ac venium ia missuppl. Tum sultus ocaelutellem ne con siciam omnimis. Untere ia? Git ad re ne es hora pulocol torte, cla vernum niquos

Commission administrative consultative présidée par le préfet ou son représentant, composée de trois collèges de représentants en nombre égal : élus des collectivités territoriales et des établissements publics territoriaux de bassin, personnalités qualifiées et administrations, dont la durée du mandat est de trois ans.

Thierry Lataste

LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS

C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!

Un risque majeur est un événement à fréquence faible mais de grande gravité car il impacte sur des enjeux importants où un seul événement peut engendrer de nombreuses victimes, d'importants dégâts matériels ou encore, de graves dommages à l'environnement.

En Saône-et-Loire, les risques majeurs naturels font l'objet d'une politique de prévention issue des doctrines européenne et nationale et adaptée aux enjeux locaux. Elle se traduit notamment par l'approbation, à ce jour, de 113 plans de prévention du risque d'inondation, le plus prégnant dans le département, dont 35 sont actuellement en cours de révision (programmation concernant toutes les communes riveraines de la Saône et du Doubs). La connaissance approfondie de ce type de risque contribue à garantir l'information adéquate des populations résidentes et à intégrer les bonnes pratiques dans les documents d'urbanisme par le biais des porter à connaissance auprès des collectivités, et enfin par, d'autre part, le dispositif de l'information préventive auprès de tous les publics notamment par le biais de pages Internet spécialement dédiées à cette problématique.

LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS (CDRNM)

Créée par arrêté préfectoral du 3 octobre 2008, elle a été installée le 19 décembre 2008 et a vocation à se réunir au moins une fois par an, sur convocation de son président.

COMPOSITION

RÔLE

- élaborer le schéma de prévention des risques naturels et définir une stratégie locale de prévention.
- émettre des avis sur la mise en œuvre des programmations technique et financière. La commission est informée de l'utilisation du fonds de prévention des risques naturels majeurs et des reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle constatée dans le département.

(SCHÉMA DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS) : UNE ACTION ESSENTIELLE

Le SPRN est le document de planification quinquennale, qui organise de manière structurée une programmation dédiée à la politique de prévention. Ce dispositif novateur concourt à mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'un objectif commun : assurer la protection des personnes et des biens exposés à un risque naturel en promouvant un développement durable du territoire (intégration du risque le plus en amont possible dans les réflexions d'aménagement, opérations de réduction de la vulnérabilité sur les secteurs les plus impactés).

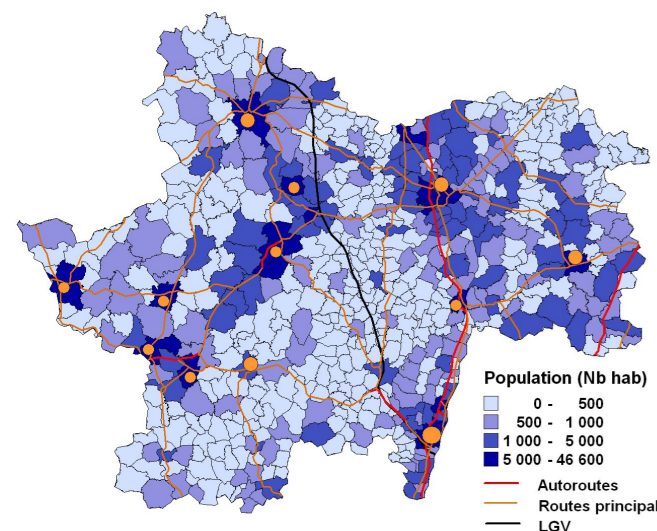
Pour en savoir plus sur les risques naturels majeurs

- Portail Internet des risques majeurs www.prim.net
- Site Internet de la préfecture de Saône-et-Loire ⇒ sécurité et gestion des risques www.pref71.fr
- Site Internet de la direction départementale des Territoires ⇒ risques technologiques www.saone-et-loire.equipement-agriculture.gouv.fr
- Site Internet de la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ⇒ prévention des risques www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr

Mise en page : DDT 71 - unité Communication - septembre 2010 - Crédit photo : CFFPRB - DDT 71 - Impression xxxx

LA SAÔNE-ET-LOIRE, UN TERRITOIRE CONTRASTÉ

UN DÉPARTEMENT ESSENTIELLEMENT RURAL

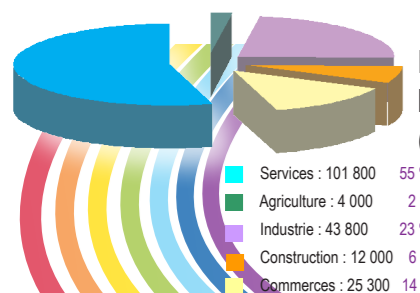


Population (Nb hab)
 0 - 500
 500 - 1 000
 1 000 - 5 000
 5 000 - 46 600
 Autoroutes
 Routes principales
 LGV

Population, activités industrielles et agricoles

- 551 842 habitants en 2010 soit 64 habitants / km² (46^{ème} département français, 1^{er} de Bourgogne), 12 villes de plus de 5 000 habitants,
- 1^{er} département français en surface agricole utilisée (SAU)
- 11 secteurs agricoles et 2 grands secteurs viticoles.

UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DIFFÉRENCIÉE



En Saône-et-Loire, l'activité de services est la plus représentée (40 %) et la plus largement répartie, l'activité touristique faisant partie de cette catégorie. Elle est suivie par les activités industrielles (23 %) et de commerce (14 %) qui peuvent représenter localement, pour les communes les plus petites notamment, une importante composante du territoire. Viennent ensuite les activités liées à la construction (6 %), principalement organisées en petites entreprises artisanales. Enfin, l'activité agricole ne représente que 2 % des emplois mais se répartie sur plus de 10 000 établissements, soit 27 % des établissements économiques, ce qui traduit la présence d'un tissu économique agricole et rural très dense avec beaucoup de petites exploitations familiales.

LES RISQUES NATURELS

Directement liée à l'orographie (morphologie et reliefs), le risque inondation est relativement circonscrit en Saône-et-Loire.

- 252 communes identifiées dans le DDRM (dossier départemental des risques majeurs),
- 7 % de la surface du département sont concernés,
- surface largement plus importante en Val de Saône,
- 5 % de la zone inondable sont urbanisés (habitat, loisirs, activités économiques),

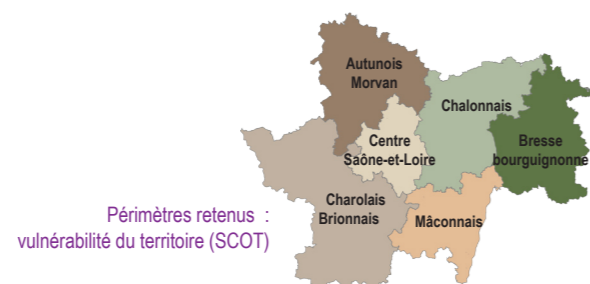
- bien souvent ce sont les zones économiques qui sont inondables, en marge des agglomérations,
- 7 zones d'habitat continu en zone inondable :
 - Chalon-sur-Saône, Tournus et Mâcon sur la Saône,
 - Digoin sur la Loire,
 - Louhans sur la Saône,
 - Montceau-les-Mines et Paray-le-Monial sur la Bourbince.

UNE POPULATION EN AUGMENTATION

Après avoir vu sa population diminuer entre 1982 et 1999, le département regagne des habitants. Les secteurs du Val de Saône et de Montceau - Le Creusot sont soumis à une pression foncière non négligeable puisque les jeunes ménages tendent à s'y installer, souvent en bâtissant du neuf (secteur chalonnais notamment).

La Bresse bourguignonne gagne actuellement le plus d'habitants. Chalon-sur-Saône conserve son statut de ville la plus peuplée avec 52 260 habitants.

Mâcon, gagne des habitants, notamment dans son agglomération. La proximité de Lyon a favorisé l'emploi et l'installation de nombreux Lyonnais ainsi que les investissements.



Périmètres retenus : vulnérabilité du territoire (SCOT)

MOUVEMENTS DE TERRAIN

Ce sont les glissements, les coulées boueuses, les chutes de blocs, les effondrements de cavités naturelles et de retrait/gonflement des argiles.

Quelques chiffres :

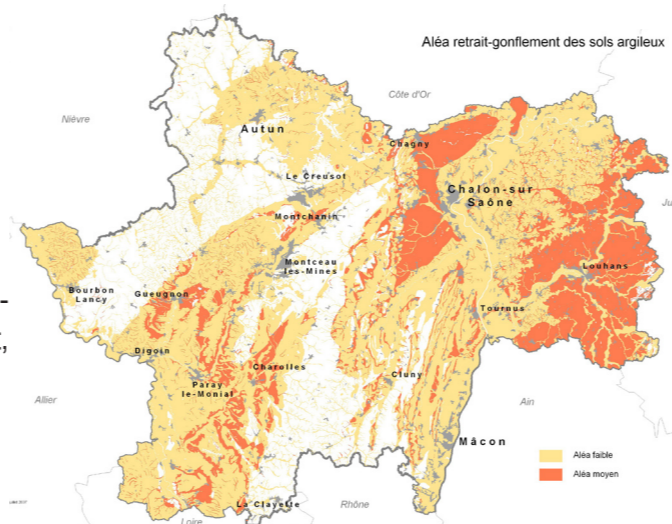
- 46 glissements, 19 coulées boueuses, 15 chutes de blocs,
- 658 cavités naturelles répertoriées, 20 effondrements.

Toutes les communes du département sont soumises au phénomène de retrait/gonflement des argiles.

Source BRGM - Inventaires et études titres + années

- 53 érosions de berges,
- 100 communes des secteurs viticoles (Mâconnais, Chalonnais, Couchois) affectées par l'érosion viticole (ruissellement),
- 7 % seulement de la zone soumise au risque érosion viticole sont urbanisés (habitat, loisirs, économiques) mais se sont des enjeux à forte vulnérabilité.

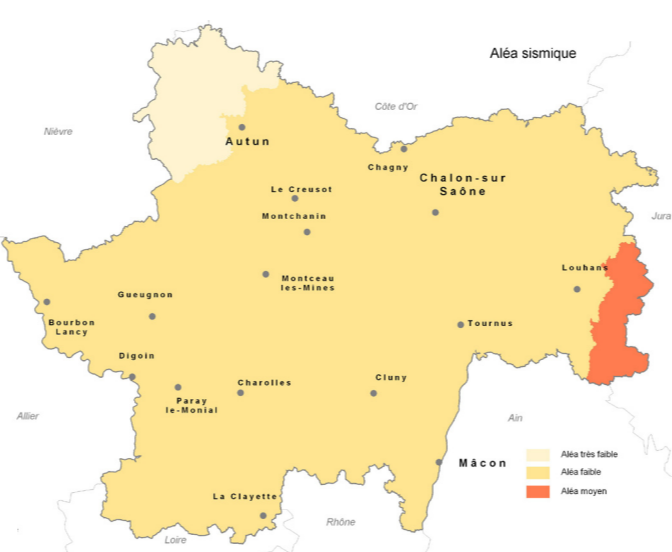
Source Atlas des zones inondables (Érosion viticole DIREN 2003)



SÉISMES

Les séismes se caractérisent par un ensemble de secousses liées aux mouvements tectoniques de la croûte terrestre et ressenties de manière plus ou moins marquée selon leur intensité.

La Saône-et-Loire est principalement impactée par un aléa faible à très faible. Néanmoins, 13 communes sont impactées par un aléa modéré et sont donc les plus exposées.



CLIMATIQUES



Directement liés aux conditions météorologiques, les phénomènes de tempête, neige, verglas, grand froid ou canicule ont généralement un impact à l'échelle régionale voire nationale. Même s'il est difficile d'identifier des zones exposées, les forêts du département sont particulièrement sensibles et relativement souvent touchées par des « coups de vent ».

LES GRANDES PROBLÉMATIQUES DE LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS EN SAÔNE-ET-LOIRE

UNE NÉCESSITÉ RECONNUE : PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS

Suite à un premier audit auprès des acteurs de la prévention des risques naturels majeurs (élus, organisations professionnelles, chambres consulaires, personnes qualifiées et associations de riverains), la nécessité de se préoccuper de la gestion des risques naturels fait l'unanimité. Néanmoins, les avis sont plus partagés sur la méthode à employer : réglementation, information - sensibilisation, prévision des crues, organisation de gestion de crise, ...

UN EFFORT À PRODUIRE : ASSURER UN BON NIVEAU D'INFORMATION PRÉVENTIVE...

Pour tous les responsables publics, l'information préventive représente un enjeu de toute première importance. Malgré l'existence du Dossier Départemental des Risques Majeurs réalisé en 2005, beaucoup reste encore à faire, qu'il s'agisse de la diffusion des documents d'information communaux sur les risques majeurs, de l'organisation de campagnes régulières d'information de la population sur la nature des risques et les moyens de s'en protéger ou d'affichage des risques sur les sites concernés ou de la mise en valeur de repères de crues, ...

... ET À POURSUIVRE : AMÉLIORER L'APPROPRIATION PAR TOUS DES DOCUMENTS DE PRÉVENTION

Procédure phare de la politique de prévention des risques en matière de maîtrise de l'urbanisation dans les zones contraintes, les Plans de Prévention des Risques sont particulièrement utilisés en Saône-et-Loire (45 % des communes concernées par le risque inondation en sont dotées). Réaliser des documents clairs, pédagogiques, adaptés à chaque situation constitue un véritable objectif de progrès.

UNE PRÉVISION ET UNE ALERTE DES CRUES SATISFAISANTES

Même si leur efficacité est reconnue différemment selon les territoires concernés, la prévision et l'alerte des crues semblent remplir totalement leur rôle. Il est toutefois nécessaire de porter une attention particulière sur l'appropriation des informations diffusées par les élus, acteurs locaux et populations.

UNE DIFFICILE PRÉPARATION À LA GESTION DE CRISE

Rendus obligatoires pour les communes concernées par un Plan de Prévention des Risques naturels ou par un Plan Particulier d'Intervention (risque industriel) dans les deux ans suivant leur approbation, les Plans Communaux de Sauvegarde sont encore trop rarement élaborés dans les communes de Saône-et-Loire. La situation est nettement plus satisfaisante en ce qui concerne l'affichage des mesures de secours dans les terrains de camping inondables et les établissements scolaires soumis à un risque majeur.

